

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le 26 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

**Etaient présents:** Michel MAYA, Gérard DESRAYAUD, Robert MAZOYER Jean-Marie BERTHOUD, Cécile CHUZEVILLE, Véronique MAZOYER, Olivier PARDON, Cédric DUBOIS, Amélie AUCAGNE, Daniel GERBIER, Maurice AUCAGNE, Christelle STALLA, Dominique BONNIN, Anne ACCARY.

**Absent excusé :** Maurice DESROCHES (pouvoir à Michel MAYA)

**Secrétaire de séance :** Amélie AUCAGNE

Membres en exercice : 15/ présents ou représentés 15, votants: 15

Convocation du 22/02/2016 - Publication du 04/03/2016

---

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier est adopté à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR

#### **Point sur l'évolution de l'intercommunalité**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 20 novembre 2015, le conseil municipal avait émis le souhait qu'il y ait un regroupement des trois communautés de communes de Cluny, Matour et Tramayes. Le Maire indique que ce souhait a été transmis au Préfet qui, constatant que Bourgvilain et Saint Point ont des vues similaires, a décidé de faire une réunion des maires des deux communautés de communes de Matour et Tramayes. Lors de cette réunion, tous les élus, sauf ceux de Bourgvilain, Saint Point et Tramayes, se sont prononcés pour un simple rapprochement entre les communautés de communes de Matour et Tramayes. La décision finale sera prise par le préfet au plus tard pour fin mars.

#### **Avancement du dossier de regroupement scolaire**

Une première réunion avec un architecte du Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE), des institutrices et des élus a été faite afin de définir la méthodologie et la chronologie du projet. Il convient en premier lieu d'élaborer un cahier des charges pour consulter des architectes qui auront pour mission de faire un comparatif entre une proposition de réhabilitation-extension de l'école maternelle et de construction à neuf. Une réunion regroupant l'ensemble des acteurs est prévue le jeudi 31 mars à 17h30 en mairie. Le Conseil décide de programmer des visites d'écoles entre temps.

#### **Projet d'aménagement de la zone des écorces**

Devant l'impossibilité financière de réaliser le projet initialement envisagé pour aménager la zone des écorces, une réunion citoyenne a été faite afin de mobiliser des acteurs sur un nouveau projet d'aménagement. Différentes idées ont vu le jour et le petit collectif a décidé de se revoir sur le terrain afin d'étudier des faisabilités de création de chemin de circulation, de jardins, de vergers, voire de plantations de vignes.

### Questions diverses

#### **Tarifs pour l'exploitation de la chaufferie bois**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que lors de la réunion en date du 21 février 2008, il avait été décidé d'indexer les tarifs de la chaufferie sur l'indice de référence des loyers. Il précise que le tarif r1 correspondant à la vente de chaleur est de 0,03 €/KWh et que le tarif r2 correspondant à l'abonnement est de 60 €/KW. Ces tarifs étaient établis avec un indice de référence des loyers à 114,30. Pour le 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2015, l'indice de référence des loyers est de 125,28.

Le Conseil Municipal

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Décide de fixer à 0,033 €/KWh le tarif r1 correspondant à la vente de chaleur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.
- Décide de fixer à 65,77 €/KW le tarif r2 correspondant à l'abonnement au réseau de chaleur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.
- Donne tout pouvoir au Maire et au premier adjoint pour mener à bien cette affaire.

#### **Embauche temporaire d'un agent de surveillance**

Le Maire indique qu'il convient de recruter une personne temporairement pour s'occuper de la surveillance des enfants pendant les repas, la récréation et l'accompagnement des enfants lors des trajets - école

élémentaire – cantine en remplacement d'Emmanuelle COURTOIS en congé maladie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de recruter Monsieur Anthony JUILLARD en qualité d'agent non titulaire à temps non complet pour exercer les fonctions d'agent chargé de la surveillance des enfants pendant le trajet et pendant le repas à la cantine. Les horaires de travail sont de 11 h 30 à 13 h 35 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- de rémunérer Monsieur Anthony JUILLARD sur la base du SMIC horaire en vigueur.
- Le présent contrat prendra effet le 29 février 2016 pour se terminer à la fin du congé maladie de Madame Emmanuelle COURTOIS
- De donner tout pouvoir au Maire pour la signature de tous documents à intervenir.

#### **Location résidence de Vannas – Sandra MAVIEL -Alexandre TERRIER**

Le Conseil Municipal,

VU la vacance du logement T3 n° 4 situé à la Résidence de Vannas, 5, chemin de Vannas.

VU la demande déposée par Madame Sandra MAVIEL et Monsieur Alexandre TERRIER

Après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer le logement T3 n°4 sis Résidence de Vannas, 5, chemin de Vannas à Madame Sandra MAVIEL et Monsieur Alexandre TERRIER pour un loyer mensuel de 363 € sans les charges. Le montant du loyer sera payable d'avance, le bail prendra effet au 15 mars 2016
- De demander une caution de 360 € payable avec le premier loyer.
- Le Bail est consenti pour une durée de trois ans reconductible par tacite reconduction.
- Le montant du loyer sera révisé tous les ans au mois de juillet, en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL)
- D'autoriser le Maire à signer le bail à intervenir.

#### **Etude pré-opérationnelle à une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

Le Maire rappelle que les Communautés de Communes du Mâconnais Charolais et de Matour et sa région ont lancé une étude pré-opérationnelle à une OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat). Cette action a pour but d'encourager les propriétaires occupants et bailleurs à la réhabilitation du patrimoine bâti et donc d'obtenir, sous certaines conditions, des aides pour la réalisation de travaux d'amélioration (économie d'énergie, adaptation au handicap et à la vieillesse...).

Dans ce cadre, les Communautés de Communes et SOLIHA Centre Est, en charge de la réalisation de cette étude, organisent deux réunions publiques afin d'expliquer les objectifs de cette opération et de répondre à l'ensemble des questions sur les dispositifs d'accompagnements possibles. En fonction des projets, les subventions peuvent aller de 25 à 65% des travaux subventionnables. Deux réunions publiques se tiendront à 20h, le 5 avril à Tramayes (Mairie) et le 6 avril à Matour (cinéma).

Le Maire signale aux conseillers que contrairement à ce qui a été annoncé lors du dernier En Direct, le dispositif de distribution de kits gratuits pour économiser l'eau ne pourra plus être développé. Devant l'importance des sociétés mettant en place ce dispositif le gouvernement a décidé de suspendre les aides associées.

Le conseil municipal donne son accord pour que l'Office du Tourisme puisse bénéficier de la salle omnisports le 10 juillet 2016 pour l'opération Vide Maisons sous réserve d'une coordination tarifaire avec l'amicale laïque.

De même, un accord est donné à l'Union Commerciale et Artisanale pour qu'elle bénéficie de la place de la Poste les dimanches matins de l'été afin d'y installer un petit marché gourmand et artisanal.

Enfin, à la demande de l'association « Le Petit Piment » qui ne peut faire sa manifestation fin novembre à Saint Point pour des raisons de travaux, le conseil municipal donne son accord pour affecter la salle des fêtes à cette association du 22 au 27 novembre 2016 moyennant l'application du tarif de location du week end pour les personnes extérieures à la commune.

Fin de la séance : 23 heures

Prochain Conseil : 01 avril 2016 (à confirmer)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres,